

CARTE DE SÉJOUR « VIE PRIVÉE ET FAMILIALE »

Éditée le 20/08/2026

Ce titre concerne notamment le conjoint de Français, le parent d'enfant français et les personnes ayant des attaches personnelles et familiales durables en France. La preuve de la réalité de la vie commune ou du lien est le cœur du dossier.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Passeport et visa d'entrée
- ☐ Acte de mariage transcrit sur les registres français (ou acte de naissance de l'enfant français)
- ☐ Carte d'identité française du conjoint ou de l'enfant
- ☐ Justificatifs de vie commune : quittances, factures, comptes joints, attestations, photos datées
- ☐ 3 photos d'identité aux normes
- ☐ Justificatif de domicile commun de moins de 6 mois
- ☐ Justificatifs de ressources
- ☐ Timbre fiscal

L'ESSENTIEL

Où déposer : En ligne sur l'ANEF, puis convocation en préfecture
Délai : 3 à 6 mois
Coût : Timbre fiscal
Site officiel: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

Rassemblez des preuves de vie commune étalées dans le temps (une par trimestre au minimum) : c'est le point sur lequel les dossiers sont le plus souvent contestés.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA vous aide à constituer le dossier de preuves de vie commune et à préparer l'entretien en préfecture.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>

